

**QT 850**  
**SOLUTION MICROBICIDE**  
**INDUSTRIEL**  
**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**NO. D'ENREGISTREMENT : 27639**  
**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE:**

Poly[dichlorure d'oxyéthylène(diméthyliminio) éthylène(diméthyliminio)éthylène] .... 15%

CONTENU NET: litres / kilogrammes

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:** Le produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer l'eau des lacs, des ruisseaux ou des étangs. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour animaux ou pour humains durant l'entreposage ou l'élimination du produit et son contenant. Ne pas réutiliser les contenants vides.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Qwatro Corporation**  
**3-25 Royal Group Crescent**  
**Vaughan, Ontario L4H 1X9**  
**416-675-2388**

## UN MICROBICIDE À SPECTRE LARGE

### CONTRÔLE LA CROISSANCE DES ALGUES, BACTÉRIES ET CHAMPIGNONS

- \* **NON-MOUSSEUX**
- \* **EFFICACE À UN pH ALCALIN OU ACIDE**

#### MODE D'EMPLOI

**1) Pour les tours de refroidissement:** Avant de procéder au traitement, les tours de refroidissement (à eau) devront être débarrassées des dépôts organiques, inorganiques et micro-biologiques. Un traitement choc initial au puisard des tours doit être effectué, et consiste à ajouter de 280 à 700 mL par 10,000 litres d'eau à traiter. Répéter ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 80 à 700 mL par 10,000 litres d'eau à traiter, tous les 2 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

**2) Pour les filtres de lavage à air:** Avant de procéder au traitement, les filtres de lavage à air devront être débarrassés des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des filtres doit être effectué, et consiste à ajouter de 100 à 160 mL par 1,000 litres d'eau à traiter. Répéter ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 70 à 160 mL par 1,000 litres d'eau à traiter, tous les 1 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.  
Pour être utilisé seulement si un dispositif de ventilation adéquat est disponible pour éliminer la bruine.

**3) Fluides pour l'industrie métallurgique:** Pour enrayer la croissance des bactéries et des champignons, utiliser à une concentration de 400 à 4,000 ppm basée sur le poids du fluide dilué.

Date de creation : 07/08/2003

## **PRÉCAUTIONS**

### **DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif si avalé. Porter des lunettes à coques, des gants de caoutchouc et des vêtements conçus pour la protection contre les produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements ainsi que toute contamination des aliments.

## **PREMIERS SOINS**

**Contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Éviter de donner aucun produit contenant de l'alcool.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )